

NOS CONDITIONS GENERALES DE VENTE - FAMILLES

Préambule :

Les Relais Internationaux de la Jeunesse sont gérés par l'association CLAJ Jeunesse Camping. Cette association, loi 1901 à but non lucratif, est agréée « Jeunesse et Education Populaire » n° 066413 en date 25/01/1994.

Ce présent document a pour but d'établir les règles contractuelles qui lient l'association CLAJ Jeunesse Camping aux familles lui sollicitant des prestations, dans les différentes étapes qui composent l'accueil d'un séjour.

Adhésion :

Les familles désirant séjourner dans nos établissements et bénéficier de nos prestations doivent obligatoirement souscrire à l'adhésion à l'association CLAJ Jeunesse Camping. Cette adhésion est valable pour une année civile (1^{er} janvier au 31 décembre). Elle peut être souscrite avant ou au moment de la procédure de réservation.

Réservation :

Toute réservation doit faire l'objet d'une demande écrite préalable par l'envoi du formulaire de pré-réservation du Relais choisi sur le site Internet www.clajsud.fr. A réception de cette demande par l'association, une réponse est envoyée. En cas de non-disponibilité aux dates et lieu voulus, le service des réservations en avise la famille et fait d'autres propositions.

En cas de disponibilité, la réponse comporte :

- L'attribution d'un numéro de dossier à rappeler dans toutes correspondance et envoi d'acompte.
- Une demande d'acompte avec indication du montant et du délai de versement.
- Présentation des Relais.
- Tarifs.
- Présentation de l'association.
- Règlement intérieur.
- Conditions générales de vente.

Confirmation :

La famille confirme sa réservation par l'envoi d'un acompte sous 10 jours à compter de la réponse positive du service des réservations. Cet acompte de 10 € est multiplié au nombre de nuitées réservées (nombre de personnes x nombre de nuits).

Modifications :

Du fait de la famille :

En moins : En cas de diminution de plus de 50% de l'effectif initialement annoncé, à moins de 2 mois du début du séjour, la famille et l'association partageront le déficit de la réservation. La moitié de l'effectif manquant sera donc facturé. Après le début du séjour, les départs anticipés ou les prestations non consommées ne donnent lieu à aucun remboursement, sauf cas de force majeure.

En plus : L'association peut accepter des augmentations d'effectifs en hébergement et en repas jusqu'au jour d'arrivée de la famille, selon les disponibilités de l'établissement.

Du fait de l'association :

En cas de force majeure, dans l'intérêt des participants, ou pour assurer leur sécurité, l'association se réserve le droit de modifier les conditions d'accueil initialement prévues. En cas de modification, dont la famille est informée avant le début du séjour, celle-ci dispose d'un délai de 7 jours à compter de la réception de l'avis de modification pour mettre fin, si elle le souhaite, à sa réservation en avisant l'association de son intention, par e-mail, fax ou lettre recommandée. Dans ce cas, le remboursement des sommes perçues libère l'association.

Annulation :

Du fait de la famille :

Elle doit obligatoirement faire l'objet d'un courrier – e-mail, fax ou postal. Par courrier postal, en recommandé, le cachet de la poste faisant foi. Les conditions sont les suivantes :

Annulation avant versement de l'acompte : Pas de frais d'annulation.

Annulation après versement de l'acompte : L'acompte est conservé en avoir pour un autre séjour à effectuer dans un délai d'un an à compter de la date à laquelle la réservation a été annulée.

Aucun remboursement d'acompte n'est possible, sauf cas de force majeure.

Du fait de l'association :

L'association peut annuler la réservation pour les motifs suivants :

- Non-versement de l'acompte dans le délai imparti.
- Raisons de force majeure ou tenant à la sécurité des participants. Dans ce cas, la famille a droit soit à un avoir, soit au remboursement de l'acompte selon son choix, équivalent à la somme versée en acompte, sans pouvoir prétendre à une quelconque indemnité. Dans tous les cas, l'adhésion reste acquise à l'association

Garantie des prix :

Les prix indiqués au moment de la réservation sont fermes et ne peuvent faire l'objet de modification sauf en cas de force majeure. Les prix ne comprennent pas l'adhésion à l'association, la location des draps et la taxe de séjour.

Facturation et paiement :

La facture est établie et doit être réglée en euros.

Elle doit être payée sur place à l'arrivée de la famille ou au plus tard le jour précédent le départ.

L'original de la facture établie sur place sera remis à la famille après paiement du solde.

L'association ne prend pas à sa charge les frais bancaires ou de virement.

Acceptation des Conditions Générales de Vente :

Le versement de l'acompte vaut pour acceptation des présentes conditions générales de vente.

